



Conseil scientifique – Expertise de terrain

9 et 10 décembre 2013 - Roz sur Couesnon

Le 9 et 10 décembre 2013, une délégation du Conseil scientifique s'est rendu sur le site du Polder littoral de la baie du Mont saint Michel, dénommé Polder Sainte Anne. Cette expertise de terrain visait à déterminer quel pouvait être l'intérêt d'intervention du Conservatoire sur ce site.

La délégation était composée du président du Conseil scientifique, Jean-Claude Lefeuvre, de Fernand Verger, géographe et d'Odile Marcel, philosophe.

Contexte général

Suite à l'étude foncière réalisée en 2006 dans le cadre de l'opération Grand Site sur la Baie du Mont-St-Michel, plusieurs emprises avaient été identifiées comme susceptibles d'une intervention foncière du Conservatoire du littoral à moyen terme. A ce jour, seules deux fenêtres littorale exigües ont été validées sur les communes du Vivier/Mer et St-Méloir-des Ondes, à l'Ouest des polders bretons, en secteur relativement urbanisés. La proposition d'extension porte sur la partie Est du polder Sainte-Anne, polders récents (1856-1934), au nord de la digue de la Duchesse Anne, ainsi que sur le domaine public maritime au droit de la partie terrestre. Elle fait suite à la mise en vente d'un siège d'exploitation (bâtiments et terrains environnants) depuis 2 ans, pour laquelle aucun acquéreur ne s'est porté candidat. Le secteur délimité, tant sur le domaine terrestre que sur le domaine public maritime, avait été retenu dans la stratégie foncière du Conservatoire de 2005 et 2009.

Description du site

Le paysage est très ouvert et plat, au parcellaire structuré par un réseau de digues et de canaux auxquels sont associées des haies et des bandes boisées, le plus souvent des peupliers. Espaces majoritairement herbagers avant les années 1960, les polders sont devenus un espace voué quasi exclusivement aux cultures. De façon générale, il y a peu de constructions sur le polder et il s'agit principalement de bâtiments agricoles. Sur le périmètre proposé, un seul ensemble bâti existe comprenant deux maisons d'habitation et les bâtiments d'exploitation. Sur le domaine public maritime, il s'agit du domaine des prés salés, limité au nord par l'estran sablo-vaseux, actuellement occupés par le pâturage d'ovins dans le cadre d'Autorisation d'Occupation Temporaire. Du point de vue floristique, sur le grand herbu entre le Couesnon et la chapelle Sainte-Anne, ont été recensées 30 espèces végétales. Dans le cas présent, le pâturage par les moutons favorise l'extension de la puccinellie aux dépens de l'obione.

Enjeux

L'évolution des usages n'a pas été sans incidence sur la fréquentation du site par l'avifaune. Avant 1987, les polders accueillait des effectifs hivernants importants de pluvier doré, de combattant varié et de vanneau huppé. Actuellement, seule la partie sur le domaine public maritime est incluse dans les dispositifs d'inventaires (ZICO, RAMSAR et ZNIEFF 2), la partie terrestre étant en site classé. Compte-tenu de l'intérêt potentiel des polders de premier rang, notamment pour les oiseaux et de la

progression de la fréquentation touristique en particulier au gré du réseau de digues qui parcourt le site, une maîtrise foncière publique permettrait de réorienter une partie des polders vers un usage prairial et herbager, favorisant l'accueil hivernal des oies rieuses et cendrées et du chevalier combattant.

L'acquisition du siège d'exploitation est une opportunité majeure pour permettre l'installation d'un éleveur susceptible de prendre en gestion pastorale autant la partie terrestre que la partie des herbus maritimes. D'ores et déjà, 22 hectares de terres environnent les bâtiments et pourraient satisfaire les besoins de l'exploitation. A court ou moyen terme, le risque de déprise agricole semble faible, il est très probable qu'il n'y ait pas d'autres acquisitions sur le polder avant de nombreuses années. A plus long terme, le Conservatoire du littoral pourrait se porter acquéreur de parcelles agricoles en cas de déprise, pour conforter l'exploitation et convertir de façon durable les pratiques agricoles sur le polder, en interface avec le domaine public maritime. Sur ce dernier, le maintien des activités pastorales, indispensables pour assurer les qualités environnementales et paysagères des herbus, sera lié à la capacité de disposer d'abris pour les animaux et d'un siège d'exploitation. Parallèlement, l'intervention du Conservatoire du littoral permettra de délimiter les zones à pâturer afin de favoriser le développement d'une biodiversité, dans le respect des usages traditionnels : pastoralisme, en compatibilité avec l'activité cynégétique.

Contexte foncier et stratégie d'intervention

La commune de Roz-sur-Couesnon a validé le principe de la mise en place d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles parallèlement, au moins sur une partie centrale du périmètre d'intervention du Conservatoire. Celle-ci permettra d'avoir connaissance des cessions et de saisir les opportunités de vente pour étendre progressivement le dispositif de reconversion agricole en faveur de la biodiversité et des paysages. Il est prévu de mettre en place la renonciation systématique de la préemption en cas de vente d'agriculteur à agriculteur au prix des terrains agricoles.

Gestion

Les sites naturels propriété du Conservatoire du littoral en Ile-et-Vilaine sont gérés en régie directe par le conseil général, en cohérence avec les différents domaines départementaux souvent imbriqués dans les propriétés du Conservatoire. C'est dans ce cadre que le dispositif de gestion de ce site sera envisagé avec le département, présent pour sa part en particulier sur les marais du Couesnon.

La question posée au Conseil scientifique

Le Conservatoire souhaiterait recueillir un avis général du Conseil scientifique sur le bien fondé de la démarche d'acquisition de 28 hectares de polders dans le cadre d'une gestion de 800 hectares de prés salés.

Il s'interroge plus particulièrement sur les aspects de la gestion des herbus et sur les paramètres à prendre en compte pour accompagner et évaluer scientifiquement les évolutions du milieu.

En ce qui concerne la partie polder, la transformation de terres en culture intensive en prairie permanente plus ou moins humide mérite que l'on s'interroge sur les méthodes à employer pour parvenir à cette restauration des prairies.

Enfin pour les herbus, un avis sur l'utilisation des moutons de prés-salés est indispensable avant de se lancer dans cette démarche.

Avis du Conseil scientifique

Dans un contexte d'évolution régressive de la biodiversité des prés salés, il apparaît important de se préoccuper de ces milieux tant du point de vue de la conservation des espèces présentes que des humains qui participent à l'entretien de ces espaces et en tirent leurs revenus, grâce notamment à l'élevage de moutons de prés salés.

Des programmes participent déjà à cet objectif de réhabilitation d'un milieu emblématique de la baie. C'est ainsi que les travaux sur le Couesnon ont été conçus non seulement pour permettre de donner un nouvel élan au dynamisme du fleuve mais aussi une protection des herbues. Par ailleurs, désirant maintenir la capacité d'accueil pour l'avifaune sur les marais salés, l'ONCFS a entrepris une série d'expérimentations pour tenter d'enrayer la progression du chiendent maritime. Enfin, l'Opération Grand Site participant à la réorganisation de l'accueil du public permet à ce public de profiter du spectacle de la nature dans la Baie. Dans ce contexte de restauration d'un ensemble d'espaces remarquables, le Conservatoire a un rôle important à jouer.

C'est pour cette raison qu'a été envisagée son intervention

sur la partie terrestre du Polder Saint Anne. Cette partie terrestre, qui a perdu son caractère maritime par poldérisation, a été profondément bouleversée par une agriculture plus intensive et par des interventions sur le réseau hydraulique. La remise en prairies de ces polders permettant l'installation d'un troupeau de moutons est un atout pour ce territoire et pour les prés salés puisque ce troupeau aidera à la gestion de 800 ha d'entre eux .

. Avec des bâtiments agricoles rénovés et entourés de prairies, il sera possible effectivement de confier à un ou des éleveurs la gestion des prés salés placés sous la responsabilité du Conservatoire.

Des expérimentations pourront être menées pour tenter de réduire l'impact du chiendent maritime comme le préconisent le Document d'Objectifs élaborés pour la Baie. Le partenariat ainsi mis en place permettant à terme de restaurer les marais salés et de bloquer l'invasion du chiendent permettra aux éleveurs de continuer à produire des moutons de qualité.

Ce projet doit s'inscrire dans la dynamique locale et être conduit avec les partenaires locaux. Il ne s'agit pas d'un simple projet de protection mais d'une protection insérée dans le développement durable d'un territoire local.

Éléments cartographiques

Evolution de la création des polders en bordure de la Baie du Mont Saint Michel.

